

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la Politique d'appui au développement
économique (PADE) du Canton de Vaud 2020-2025**

1. PREAMBULE

La commission nommée pour traiter de l'objet cité en titre s'est réunie à trois reprises : le 1^{er} mai par visioconférence, le 26 juin et le 18 août 2020 à Lausanne. Outre cet objet, durant les mêmes séances, elle a également examiné le (205) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 105 millions pour la création de fonds dédiés au soutien à l'innovation, à l'immunothérapie oncologique et à l'économie durable.

Elle était composée de Mesdames les Députées Carole Dubois, Catherine Labouchère, Carole Schelker (excusée le 26 juin), Muriel Thalmann, Aliette Rey-Marion (remplacée par Mme Céline Baux le 18 août) et Graziella Schaller, ainsi que de Messieurs les Députés Jean-Daniel Carrard (remplacé par M. Stéphane Rezso les 26 juin et 18 août), Alexandre Démétriadès (remplacé par M. Julien Eggenberger le 18 août), Pierre Dessemontet (remplacé par M. Sébastien Cala les 26 juin et 18 août), Jean-François Thuillard, Cédric Weissert, Vassilis Venizelos, Axel Marion (remplacé par M. Serge Melly le 18 août), Yvan Luccarini, ainsi que de la soussignée, Présidente et rapportrice de la commission.

A également participé à ces séances, Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS). Il était accompagné de Madame Andreane Jordan Meier, Cheffe du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), de Monsieur Raphaël Conz, Responsable de l'Unité Entreprises du SPEI, de Monsieur Hugo Moret, Adjoint de la Cheffe du SPEI et responsable de missions stratégiques (pour la séance du 18 août). Lors de la séance du 1^{er} mai, Monsieur Guillaume de Buren, Responsable de l'Unité de développement durable (UDD) (désormais Bureau de la durabilité au Département des institutions et du territoire – DIT) était présent, ainsi que Monsieur Olivier Peters, Directeur général adjoint du CHUV, et Monsieur le Professeur George Coukos, Chef du Département d'oncologie du CHUV.

Dans le cadre de ses travaux, la commission a notamment été nantie des documents suivants :

- Réponses aux questions écrites des commissaires, pour la séance du 1^{er} mai 2020.
- « Révolution du traitement contre le cancer, les succès de l'immunothérapie », 1er mai 2020, présentation du Prof. George Coukos, Chef du Département d'oncologie CHUV UNIL
- Présentation du document « Évaluation de la situation, Eric Scheidegger Chef de la Direction de la politique économique SECO, Assemblée plénière de la CDEP, 18 juin 2020 »
- Complément d'informations du SPEI concernant le soutien de l'Etat à la maîtrise foncière des collectivités publiques en zones industrielles (2016-2019)

Le Secrétariat de la commission était assuré par Madame Fanny Krug (pour la séance du 1^{er} mai et du 18 août) et M. Frédéric Ischy (pour les séances du 26 juin et 18 août), qu'ils soient ici remerciés pour leur précieux travail.

2. INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES DU CONSEIL D'ETAT

La politique d'appui au développement économique (ci-après la PADE) est un document stratégique qui fixe l'orientation de l'action du département de l'économie pour les cinq prochaines années en matière de développement économique. Il s'agit d'une obligation légale, fixée dans la loi sur l'appui au développement économique (LADE) qui impose au département, tous les cinq ans, de renouveler et repenser son orientation stratégique.

Ce travail a été effectué sur les enseignements de la précédente PADE 2012-2017, qui a fait l'objet d'une évaluation neutre par des experts externes. Cette évaluation a été globalement positive, tout en mettant néanmoins en exergue certains aspects qui devaient être repensés, approfondis, voire corrigés dans le cadre de la PADE 2020-2025, ce qui a été fait.

Les principaux points d'amélioration tiennent aux indicateurs d'évaluation de la PADE. Aussi la présente PADE contient une partie claire sur les critères d'évaluation des différentes mesures proposées, et ceci pour chacune des politiques sectorielles proposées. De plus, des efforts ont été faits, suite à une remarque des évaluateurs, pour que la PADE 2020-2025 soit la plus synthétique possible afin de mettre l'accent sur les mesures clés proposées. D'autre part, un accent a été mis sur le système de veille en général, et qui touche à des aspects organisationnels du SPEI.

La PADE est construite sur 6 axes transversaux : la durabilité et l'innovation sont les 2 axes transversaux forts, auxquels s'ajoutent la diversification, la gouvernance (notamment sa simplification), la mise en réseau, et le suivi et prospective. Ces 4 axes transversaux sont repris de l'ancienne PADE 2012-2017. Trois politiques sectorielles sont maintenues : les entreprises, l'économie des régions et la promotion.

L'un des changements fondamentaux apporté par la nouvelle PADE est la prise en compte du développement durable comme axe stratégique. L'ensemble des aides prendront en compte les principes de développement durable.

Dans la série de questions des commissaires envoyées au département pour la séance, un certain nombre étaient liées à l'actualité COVID-19. A savoir, dans quelle mesure les documents remis sont encore d'actualité à la lumière de ce que nous traversons. Le Conseiller d'Etat relève que nul ne sait quel sera le monde de demain ; mais ce dernier ne variera pas beaucoup sur un certain nombre de points, par rapport au monde d'aujourd'hui. Ainsi la lutte contre le chômage restera d'actualité, la nécessité d'avoir un écosystème performant qui donne des débouchés, crée des places de travail et de l'innovation sera toujours aussi vrai demain qu'aujourd'hui. Il y aura des adaptations en lien avec le COVID-19 mais il n'y aura pas d'entrée dans un nouveau monde.

Les documents élaborés sont le fruit d'un travail important effectué par plusieurs départements. Cela dotera le canton, si la commission le veut bien, d'une nouvelle politique d'appui au développement économique qui devrait contribuer à la réussite du canton et à donner des perspectives à l'ensemble de la population.

3. DISCUSSION GENERALE

Première séance de commission

Lors de la première séance consacrée à cet objet, de nombreuses interrogations et de nombreux doutes ont été émis sur la pertinence de documents qui avaient été rédigés avant la crise liée au Coronavirus et qui reposaient ainsi sur des prémices qui ne semblaient plus actuelles (comme une croissance qui semble être toujours prévue).

Un-e commissaire note que la durée de la PADE est de 2020 à 2025. Il lui paraît clair que l'impact économique de la crise actuelle sera probablement portée jusqu'en 2023 dans le meilleur des cas. Dans certains secteurs de l'économie vaudoise, en particulier dans le domaine du tourisme et de l'événementiel par exemple, l'impact risque d'être long. La crise révèle aussi une fragilité de l'économie suisse et vaudoise, avec notamment la manifestation de certaines pénuries (masques de protection médical par exemple).

Compte tenu des bouleversements économiques majeurs actuels, il lui paraît difficile de communiquer à la population que des changements ne sont pas nécessaires et que la PADE tient telle qu'elle est actuellement. Le député pose la question du besoin d'un travail de réécriture de ce document pour intégrer certains des impacts économiques d'ores et déjà évidents de la crise sanitaire actuelle. Ceci afin de rendre cette politique d'aide au développement économique plus en phase avec le temps actuel.

Un-e commissaire propose que les compléments demandés soient mentionnés dans le rapport de commission, en complément aux réponses écrites envoyées aux questions des commissaires portant majoritairement sur la situation de crise actuelle.

Plusieurs commissaires notent un certain malaise à parler d'un document qui semble déjà obsolète. En effet, certains éléments figurant dans la PADE sont en décalage avec le contexte de crise que nous vivons. Cela implique la nécessité de revoir le document et de le réexaminer à l'aune de la nouvelle situation.

Le Conseiller d'Etat répond en partie à ces critiques en mentionnant que la crise actuelle n'était pas prévue ni prévisible. De plus, se focaliser sur les besoins liés à cette crise-là pourrait être contre-productif car les besoins d'une autre crise (sanitaire) pourraient être radicalement différents (autres modes de transmission du virus qui n'impliquerait pas l'usage de masque pour se protéger, etc.). C'est la raison pour laquelle il convient d'avoir une PADE relativement souple qui fixe un certain nombre de critères – tel que cela a été fait. Elle ne saurait être une réponse prémâchée pour régler les crises précédentes.

Pour le Conseiller d'Etat, les outils doivent être différenciés: il y a à la fois une gestion de crise et une réponse immédiate qui doit être apportée par les différents décrets liés au COVID-19, mais la politique d'appui au développement économique a une approche différente: elle vise le plus long terme. Cela signifie une meilleure résilience de notre tissu économique puisqu'une telle stratégie lui permet de développer ses atouts et donc de donner une perspective-pour la sortie de crise.

La Cheffe du SPEI ajoute que la PADE est un outil stratégique. Les axes stratégiques et les orientations qui sont posés dans la PADE, dans le contexte particulier du COVID-19 permettront cas échéant d'intervenir dans les secteurs les plus sinistrés. Par exemple un soutien étatique sera nécessaire dans le domaine du tourisme, et rien dans la PADE n'empêcherait le Canton d'intervenir sur le terrain. D'ailleurs le Canton discute aujourd'hui avec les milieux concernés, les faïtières, les régions économiques le secteur touristique pour échafauder un plan de relance/de soutien. Ainsi dans les moyens financiers et légaux mis à disposition aujourd'hui, le Canton est d'ores et déjà en mesure d'intervenir.

Certains commissaires ne sont pas convaincus par ces explications. En effet, s'il est vrai que la situation actuelle n'était pas exactement prévisible, cela fait des décennies que la communauté scientifique alerte les pouvoirs publics sur les risques de voir de nouvelles pandémies se développer, et sur les risques de voir ces phénomènes s'accroître sous l'effet du réchauffement climatique. Or, la nouvelle PADE n'identifie ni les pandémies, ni le réchauffement climatique comme des risques pour l'économie, ce qui semble pourtant cruellement indispensable aujourd'hui.

Ainsi, plusieurs commissaires notent l'importance de revoir la PADE à l'aune des événements récents et de leurs impacts, qui pourront être profonds, sur le tissu économique vaudois.

Au-delà des questions liées à la situation sanitaire, plusieurs commissaires questionnent les liens entre la PADE et les enjeux environnementaux, notamment le lien entre la PADE et le futur Plan climat du Conseil d'Etat (qui n'était pas encore sorti au moment de la séance de commission). Notamment, plusieurs commissaires questionnent le choix d'avoir deux fonds différents dans l'EMPD (Fonds pour l'innovation et Fonds pour l'économie durable) alors que la PADE semble faire de la durabilité une dimension transversale. Plusieurs questions sont posées sur les collaborations entre l'UDD et le SPEI y compris pour le Fonds pour l'innovation.

Le responsable de l'UDD répond qu'il y a des échanges réguliers avec le SPEI, même si un droit de regard n'est pas prévu pour le Fonds pour l'innovation. Pour le Fonds pour l'économie durable, là un examen systématique des demandes sera effectué et un préavis négatif de l'UDD, confirmé par le département, exclura un soutien.

Plusieurs commissaires soulignent que l'approche transversale de la PADE au sujet de la durabilité ne semble pas se refléter dans l'EMPD et sa répartition des fonds entre trois domaines séparés (approche "en silo").

Le Conseil d'Etat confirme que la durabilité est une politique transversale qui doit irradier toutes les politiques publiques, conformément aux principes de l'Agenda 2030. C'est ainsi que l'UDD sera associée à la mise en œuvre de la PADE et permettra de sensibiliser et de former les collaborateurs et collaboratrices du SPEI aux enjeux de la durabilité.

Au vu de toutes les remarques précédentes, il apparaît pour une partie importante de la commission que le document de la PADE doit être revu, notamment en lien avec la situation de crise. Il serait envisageable que le Conseil d'Etat complète son rapport entre deux séances de la commission, puisque dans tous les cas une séance ne semble de loin pas suffisante pour traiter de tous les objets. Par contre, au vu de l'urgence de l'octroi du Fonds pour l'immunothérapie oncologique, il semble, pour une partie de la commission, que l'EMPD devrait être revu afin de ne contenir que le Fonds sur l'immunothérapie oncologique. Il serait ainsi possible de voter rapidement sur cet objet et de se laisser plus de temps pour traiter de la PADE et des deux autres fonds qui lui sont plus intimement liés. Il est proposé d'écrire un courrier au Conseil d'Etat en ce sens, afin de pouvoir avoir les compléments désirés pour analyser la pertinence de la stratégie de développement économique tout en ne préteritnant pas la recherche en matière d'immunothérapie oncologique actuellement déjà en cours au CHUV. Cette décision est prise à la majorité de la commission moins une abstention.

Seconde séance de commission

Présentation complémentaire

La commission s'est réunie une deuxième fois le 26 juin, au Parlement. Entre les deux séances, une lettre de la commission avait été envoyée au Conseil d'Etat qui a répondu par un courrier daté du 10 juin 2020. Ces deux documents sont annexés au présent rapport. Le Conseil d'Etat n'est pas entré en matière sur les demandes de la commission et les travaux de celles-ci ont donc dû reprendre.

Lors de la deuxième séance, Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba a complété sa première présentation par une présentation donnée par le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO), lors d'une séance réunissant les chefs de département de l'économie publique des cantons suisses avec le Conseiller fédéral Guy Parmelin et les partenaires sociaux. A cette occasion, un bref bilan de la situation économique actuelle et des perspectives a été présenté, que le Conseiller d'Etat a trouvé pertinent de transmettre à la commission.

Le document montre une baisse spectaculaire du PIB en Suisse durant le premier quart de l'année 2020. Cette chute n'est pas homogène. Le secteur primaire (hors viticulture) est peu touché comparé au secteur tertiaire qui est le plus touché. L'économie vaudoise est plus tournée vers les services et en général plus internationalisée que la moyenne suisse, ce qui l'a fragilisée encore davantage.

Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration a particulièrement été touché par les pertes d'emplois et les mesures de RHT. Le secteur du tourisme est notamment touché avec un retour à la normale qui n'est pas envisagé cette année.

Les scénarios d'avenir montrent que la croissance du taux de chômage, même s'il est présent, sera moindre comparé aux autres pays européens.

La commission remercie le Conseiller d'Etat pour ces précisions et cette présentation qui éclairent ses travaux. La commission discute ensuite de la présentation du Conseiller d'Etat ainsi que de la réponse à sa lettre.

Un-e commissaire relève une contradiction dans la lettre du Conseil d'Etat dans le sens où elle dit que la crise sanitaire n'enlève rien à l'actualité de la PADE, que cette crise n'a pas d'influence sur la stratégie. D'un autre côté, on justifie l'empressement à traiter la PADE en regard de ces mêmes événements liés à la crise sanitaire. Pour autant, le/la député-e comprend la volonté du Conseil d'Etat d'aller de l'avant sur ce dossier. Pour lui, la mise en contexte avec la crise sanitaire lui paraît indispensable.

Plusieurs commissaires sont d'avis que les débats doivent aller vite afin que les fonds soient débloqués le plus rapidement possible, tout en maintenant la nécessité de revoir le document stratégique sur lequel se fonde le Conseil d'Etat à l'aune des données actualisées.

Un-e commissaire propose même de refuser la PADE, et ce afin de donner un signal politique pour que le Conseil d'Etat retravaille ce document et en livre une nouvelle version au Grand Conseil qui prenne en compte les derniers développements économiques de la crise. La Présidente de la commission informe qu'une prise d'acte ne donne pas lieu à un vote et que le refus de la PADE est donc impossible.

Le Conseiller d'Etat propose d'aller de l'avant avec le projet de décret et de passer par un postulat de commission afin de demander au Conseil d'Etat un complément à la PADE au vu des développements récents. La forme du postulat permettrait au Grand Conseil d'être informé et de pouvoir à nouveau débattre de ce complément d'information. La rédaction de ce complément prendra probablement du temps, ce qui semble nécessaire pour que le Conseil d'Etat ait suffisamment de recul sur les événements et pour qu'il puisse tirer des enseignements de la crise actuelle. Un tel recul lui permettra de calibrer au mieux l'action publique.

Le Conseiller d'Etat est persuadé que malgré la crise, les atouts de l'économie vaudoise n'ont pas changé et qu'il faut les mettre en avant du mieux possible, avant ou après la crise du COVID. C'est pourquoi la PADE reste d'actualité selon lui.

Un-e commissaire note deux choses très intéressantes dans le courrier du Conseil d'Etat :

La durabilité est décrite comme une préoccupation majeure et transversale. Cette position rejoint un des vœux de la commission et un large débat qui a eu lieu lors du premier débat.

L'innovation est essentielle pour sortir d'une crise, quelle qu'elle soit, car elle permet la flexibilité. Il s'agit de savoir être flexible et répondre à une production rapide des éléments dont on a besoin dans une crise particulière.

Un-e commissaire relève que la conformité de la PADE dans sa version actuelle avec la crise est un peu rapidement analysée dans le courrier du Conseil d'Etat et que la question de la durabilité devrait également être mise en lien avec la résilience de l'économie qui a été mise à mal par cette crise.

Au final, la discussion générale sur les documents a pris les deux premières séances au complet. Il est décidé, au vu de l'importance et de l'urgence des décrets de prioriser l'analyse de l'objet 205 (soit l'EMPD avec la création de trois fonds). La discussion du rapport point par point pourra être reprise ensuite et être terminée au cours de la troisième séance.

4. DISCUSSION DU RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT

2. Avant-propos

Un-e commissaire note que certains passages, notamment sur la croissance du PIB, semblent dissonants par rapport à l'actualité et à ce qui va probablement se passer ces prochains mois. Cela ne remet pas en question l'ensemble de la stratégie et de la politique économique.

D'autre part, il-elle note que le document affiche une politique économique qui s'inscrit dans la continuité de la précédente comme si la problématique du réchauffement climatique n'avait jamais existé. Pourtant le Conseil d'Etat vient avec un nouvel outil, un nouveau Fonds pour l'économie durable, et une volonté d'appliquer les critères de durabilité pour le Fonds dédié au soutien à l'innovation. Ce-tte commissaire a l'impression que dans les faits on a pris conscience de la nécessité d'opérer un renouvellement du système économique et de la politique de soutien au système économique, mais dans le message et d'autres passages du texte, on a l'impression que rien n'a changé et que la nécessité de prendre en compte la transition écologique notamment n'a pas été intégrée à la politique économique. Une tension entre le discours et ce qui est fait réellement semble ainsi se dessiner.

Un-e autre commissaire appuie cette demande de complément.

Le Conseiller d'Etat est d'avis que la meilleure façon de faire est de déposer un postulat, car il est difficile de savoir à quel moment il sera possible d'en tirer les enseignements. Des réponses sérieuses demanderont un certain temps. Le Conseiller d'Etat considère qu'il conviendrait que la commission prenne acte de la PADE et demande au Conseil d'Etat au travers d'un postulat de déposer un rapport complémentaire sur la manière dont il perçoit les conséquences économiques liées au COVID-19.

Le Conseiller d'Etat ajoute que si un postulat est renvoyé au gouvernement et que l'analyse menée indique des changements radicaux dans la stratégie de développement économique, alors il les appliquera à la PADE pendant sa période de validité (2020-2025)

Un-e commissaire demande comment s'articule la PADE avec le Plan climat qui a été publié entre temps.

Le Conseiller d'Etat confirme que la PADE a été rédigée avant l'adoption formelle du Plan climat par le Conseil d'Etat, mais que les choses se sont faites de manière coordonnée. Il est incontestable que les décisions prises par le Conseil d'Etat dans le cadre du Plan climat s'appliqueront à la Politique d'appui au développement économique.

3. Cadre général de la PADE

3.2. Méthodologie

Un-e commissaire revient sur la question des indicateurs en lien avec la recommandation de la Cour des comptes. Il-elle ne voit pas la trace de la création de tels indicateurs dans le document de la PADE.

La Cheffe du SPEI convient que possiblement la présentation n'était pas des plus claires. Mais en réalité, des indicateurs ont été fixés, comme recommandé par la Cour des comptes, pour chaque politique sectorielle (voir tableaux, point 5.4). Ces tableaux montrent la description/les objectifs stratégiques par secteur puis les indicateurs opérationnels pour chacune des politiques sectorielles, y compris sur l'aspect de la durabilité. L'exercice a donc été fait, aussi dans le but de pouvoir mieux évaluer la PADE au terme des cinq ans.

Toutefois le-la commissaire relève qu'il ne s'agit pas d'indicateurs d'efficacité au sens de l'analyse des politiques publiques. Il lui semble donc que cette recommandation de la Cour des comptes n'a pas été prise en considération.

La Cheffe du SPEI répond que la situation est complexe car en matière d'évaluation des politiques publiques, notamment économique, il est difficile d'avoir des indicateurs d'efficacité de l'action publique qui ne soient pas influencés par la situation conjoncturelle ou structurelle. Toutefois le SPEI s'y emploie et le travail est en cours.

Le Responsable de l'Unité Entreprises du SPEI ajoute que les modèles d'efficacité ont été établis sur la base de modèle de la Confédération (output, outcome et impact spécifiés).

L'Adjoint de la Cheffe du SPEI précise que la demande de la Cour des comptes (rapport no 30) concerne le développement des projets régionaux et la contribution des aides régionales au développement régional. Dans ce cadre, des rapports de suivi annuels sont faits, un PIB régional est en train d'être développé au sein des régions et est en phase de finalisation. C'est cette question du PIB régional qui est pointée du doigt par la Cour des comptes, pas le reste des politiques qui composent la PADE.

Le-la député-e répond que la Cour des comptes parle bien d'absence d'indicateurs d'efficacité pour ces aides liées à la politique régionale. Il demande si le PIB régional serait une réponse.

Il est répondu que oui, en partie.

3.3. Cadre légal

3.3.3 Loi cantonale sur l'appui au développement économique (LADE)

Un-e commissaire fait référence aux trois domaines dans lesquels la LADE autorise l'Etat à prendre des mesures. Il demande si les investissements favorisant l'engagement d'apprentis ou la formation continue d'adultes font partie de ces mesures.

Le SPEI n'entre pas directement en matière sur les apprentis, qui relèvent de la compétence d'un autre Département/service avec une autre base légale. Par contre, des aides sont prévues pour la formation technique du personnel technique ou scientifique. Il s'agit d'une formation in situ pour des nouveaux savoir-faire industriels, qui ne sont pas encore présents dans le canton. Cette aide prend la forme d'une prise en charge du salaire pendant maximum 6 mois de la personne qui doit être formée (jusqu'à 50% du salaire, maximum CHF 15'000.-, maximum 6 mois).

3.3.4 Décrets spécifiques

Crédit-cadre renforçant le soutien de l'Etat à la maîtrise foncière des collectivités publiques en zones industrielles (2016-2019 / 2020-2023)

Un-e commissaire note que le rapport (p. 13) montre que ces aides sont peu utilisées et peut-être inadéquates pour les communes dans leur forme actuelle et se demande donc si cette loi ne devrait pas être repensée.

Le Conseiller d'Etat répond que cette aide pourrait avoir un nouvel intérêt dans le nouveau contexte fédéral avec la LAT qui impose une vision régionale pour les zones d'activités (donc supra-communales). L'aide cantonale pourrait contribuer à aider les communes à dépasser certains conflits (comme il est plus intéressant fiscalement d'avoir des entreprises sur son territoire plutôt que sur celui de la commune d'à côté). Cette aide n'est pas la panacée mais pourrait contribuer à aider les communes sur le terrain.

Un-e commissaire demande combien de mètres carrés et de communes ont bénéficié de cette mesure.

Le service répond que quatre projets ont été aidés dans trois communes (Yverdon-les-Bains, Orbe et Sainte-Croix) pour un total d'un peu plus de 250'000 m².

Soutien économique aux Alpes vaudoises (2016-2023)

Un-e commissaire rappelle que le Grand Conseil attend toujours une stratégie spécifique pour le tourisme 4 saisons. Le dernier crédit de CHF 13,7 Mio a été voté il y a quelques temps et il-elle se réjouit de prendre connaissance du décret ou de la proposition du Conseil d'Etat qui permettra de traduire cette volonté affichée par le parlement.

Un-e commissaire note que cet été les stations des Alpes vaudoises ont développé une offre touristique importante notamment pour faire face à la crise du printemps et note que des enseignements pourraient être tirés de cette saison estivale un peu particulière.

Le Conseiller d'Etat explique que dans le cadre des investissements « Remontées mécaniques », l'analyse réalisée était tournée vers le tourisme 4 saisons. C'est la raison des transformations pour l'abandon des skilifts au bénéfice des remontées mécaniques sous forme de télésièges ou de télécabines. L'Etat pour l'instant finance l'investissement mais pas les coûts d'exploitation, ni en hiver ni en été. D'autre part, l'Etat ne gère pas les exploitations. Le Conseiller d'Etat a aussi constaté dans les Alpes vaudoises la réalité d'une orientation 4 saisons de la promotion touristique de ces régions.

Fonds de soutien à l'immunothérapie oncologique (2020)

Un-e commissaire note que le montant de Frs 7,5 million (p. 15) qui a été sous-estimé, passe à 30 millions. Il-elle se demande si cela découle du fait qu'annuellement le Ludwig Center for cancer research (LICR) a reçu un don privé de Frs 30 million échelonné entre décembre 2019 et décembre 2024 sous réserve que le canton de VD contribue à hauteur d'un montant équivalent.

Il est répondu que, comme l'indique le tableau de la même page 15, le montant de Frs 7.5 mios. CHF qui a été sous-estimé, passe progressivement à 13 mios, 15.6, 18.2, 19.2 et finalement 19.5 mios. CHF par année.

3.6 Contexte socio-économique

Des commissaires notent que ce chapitre ne tient pas compte des événements récents et de leurs impacts économiques. Il s'agira de réactualiser ce point. Un-e commissaire ajoute qu'il semblerait, d'après le rapport, que le PIB soit le seul indicateur pour mesurer la force et la performance d'une économie. Il invite le Service, respectivement le Département, à étoffer les indicateurs utilisés pour mesurer la force d'une économie. Il en existe toute une série d'autres qu'il n'énumère pas ici.

4. PADE 2012-2017

4.3.4 Pistes d'amélioration

La question des outils d'évaluation est reposée. Un-e commissaire indique que les raisons invoquées dans le rapport pour renoncer à des instruments de veille ou d'observation du tissu économique vaudois ne le-la convainquent pas.

Le Conseiller d'Etat apporte deux éléments : premièrement, l'existence de l'organe de prospective qui donne des éléments sur l'évaluation des politiques économiques et de l'environnement économique. Deuxièmement, le Canton a des groupes de contacts avec des acteurs économiques et essaie d'avoir des capacités d'anticiper. Le Canton est en relation avec la Confédération sur ces éléments. Mais il paraît illusoire d'avoir un instrument permettant de deviner les perspectives économiques à l'échelle d'un canton.

Mesure 1 : Soutien à la création et au développement d'entreprises

Un-e commissaire demande pourquoi le Conseil d'Etat renonce, contre l'avis des experts, à utiliser la classification NOGA (Nomenclature générale des activités économique). Comme cette classification est commune à la Confédération et à d'autres cantons, l'utiliser permet de pouvoir faire des comparaisons.

L'Adjoint de la Cheffe du SPEI explique que la classification retenue est plus précise notamment parce que le domaine technologique n'est pas suffisamment détaillé dans la classification NOGA. Toutefois, la classification retenue étant simplement plus précise, il suffirait de faire des agrégations afin de pouvoir opérer les comparaisons intercantionales ou avec la Confédération.

5. PADE 2020-2025

5.1 Futures orientations de la politique économique

Un-e commissaire relève qu'il est fait état d'une PADE 2020-2025 qui s'inscrit dans une certaine continuité. Sans parler de la crise sanitaire (le document ayant été rédigé avant cette crise), le-la commissaire exprime ses regrets que le Conseil d'Etat n'ait pas valorisé ici les aspects en lien avec la transition écologique et les mesures proposées dans le fonds. Certes il ne s'agit pas d'une rupture totale par rapport à la politique précédente, mais on observe un changement et un renouvellement dans l'approche et dans la politique, le-la commissaire aurait trouvé intéressant que le Conseil d'Etat la valorise.

5.1.2 Message du Conseil fédéral sur la promotion économique 2020-2023

Un-e commissaire aborde les mesures pour l'amélioration des conditions-cadre des PME (tableau p.34), il-elle relève que de nombreuses PME ont été durement touchées par la crise sanitaire et pose la question de l'opportunité d'inciter ces entreprises à plus épargner pour affronter ce type de situation.

Le Conseiller d'Etat note le peu de marge de manœuvre cantonale en la matière et relève que cela pose la question de la légitimité de l'Etat à intervenir dans ce type de décision de l'entreprise.

5.2 Analyse SWOT

Un-e commissaire relève que selon lui-elle, il manque des éléments importants dans l'analyse SWOT, en particulier dans les menaces, comme les incertitudes politiques, les pandémies, la rupture possible dans l'approvisionnement de produits stratégiques. Il-elle pense qu'il vaudrait la peine de mettre à jour ce tableau.

Un-e commissaire note que s'agissant de l'innovation et digitalisation, l'analyse SWOT relève l'absence de certaines compétences numériques dont l'importance croît. Le-la député-e estime qu'il serait important de développer ce point, notamment aussi avec la formation. En effet, avec certaines formations classiques, on constate qu'il est compliqué de trouver une relève dans le domaine numérique.

5.3 Vision cantonale

a. Diversification

Il est fait mention en p. 39 d'un développement économique régional équilibré en évitant la concentration des activités et emplois sur l'arc lémanique en valorisant leur diversité. Un-e commissaire demande quelle est la stratégie du Conseil d'Etat afin d'essayer d'amener des emplois dans les régions en retrait des voies de communications ferroviaires et routières ?

Le but n'est pas d'appuyer le développement d'activités économiques semblables dans chaque région, ce qui nécessiterait en effet de disposer partout d'infrastructures comparables. Au contraire, la stratégie de diversification vise à tenir compte des caractéristiques propres à chaque région (aussi bien leurs forces que leurs faiblesses), pour développer et valoriser les activités les plus adaptées au contexte.

f. Durabilité

Un-e commissaire relève l'intérêt du complément en 10 points à l'analyse SWOT concernant la durabilité (p.44). Cette page devrait faire l'objet d'une attention particulière dans la suite des opérations.

Un-e commissaire se demande si la cherté de la main d'œuvre en Suisse n'est pas un frein à la volonté de favoriser l'utilisation de ressources locales afin de réduire la dépendance vis-à-vis de la concurrence extérieure.

Il est répondu que si certes le prix n'est pas un avantage concurrentiel pour la Suisse, ce n'est pas le seul critère qui entre en ligne de compte dans les choix des acheteurs, qui contribuent à contrebalancer ceci (qualité, précision, conditions de travail, etc.). Ce constat s'impose de lui-même si l'on se penche sur le cas des produits du terroir et des circuits courts, d'autant plus dans le cadre de la crise actuelle que nous traversons. Mais cela est aussi vrai pour les autres secteurs, dans lesquels le développement de nouveaux liens entre entreprises et de nouveaux projets collaboratifs permettront l'apparition locale de produits et prestations qui doivent aujourd'hui être achetés à l'étranger.

5.4 Politiques sectorielles

5.4.1 Entreprises

Secteurs, activités et domaines d'innovation ciblés

Un-e commissaire demande si le champ de la veille stratégique permanente ne devrait pas être étendu à d'autres secteurs que l'innovation et les investissements étrangers.

Le Conseiller d'Etat répond que la formulation utilisée ("notamment") n'exclut pas d'autres secteurs que ceux-ci.

Dans l'actualisation qui sera effectuée, un-e député-e propose d'ajouter le domaine sanitaire dans les secteurs, activités et domaines d'innovation ciblés. Un-e autre propose d'ajouter la culture.

5.4.3 Promotion

Un-e commissaire demande plus de détails sur la façon dont les exigences d'écologie et de durabilité seront prises en compte dans le cadre de la marque VAUD+.

Il est répondu que les valeurs sur lesquelles repose toute la démarche de la marque VAUD+ sont étroitement liées à plusieurs dimensions du développement durable. Ainsi, ces aspects se retrouveront également dans les critères d'attribution de la marque aux organisations et produits qui souhaiteront la rejoindre. Par ailleurs, la communauté formée par ces acteurs véhiculera et valorisera les valeurs liées au développement durable.

5.5 Indicateurs

Un-e commissaire demande des explications concernant l'avant-dernier paragraphe : « Ainsi, à défaut de pouvoir établir clairement des effets de causalité pour la PADE, le Conseil d'Etat est d'avis qu'outre les indicateurs opérationnels de suivi des politiques sectorielles, il est opportun de développer un deuxième niveau de monitoring à l'aide d'indicateurs de vitalité économique. »

L'Adjoint de la Cheffe du SPEI explique que dans un contexte aussi changeant et interconnecté qu'aujourd'hui, on est dans l'incapacité de développer un set d'indicateurs qui permettraient d'isoler l'effet de la PADE et des mesures prises au titre de cette politique sur le développement économique cantonal ou régional. En effet, de nombreux autres facteurs sont à considérer. A défaut de pouvoir le faire, on a développé un set d'indicateurs précis pour la conduite des politiques sectorielles et pour un indicateur plus global, l'option prise est celle d'un baromètre conjoncturel du canton (indicateurs en p.67). Cela permet de vérifier la bonne santé économique du canton. Si de tels indicateurs venaient à être péjorés, cela indiquerait que la PADE ne contribue plus autant qu'elle le devrait à la bonne santé économique du canton et qu'on doit procéder à des adaptations.

Sur la question des indicateurs du système économique, il est encore ajouté que les autorités cantonales disposent de nombreuses données, qu'elles soient issues des bases régulières suivies en continu (statistiques de l'emploi, suivi du PIB cantonal, étude conjoncturelle vaudoise, etc.) ou d'études spécifiques ponctuelles (PALM, Vaud Innove, etc.).

De plus, des indicateurs opérationnels très complets permettent de suivre avec précision chacune des politiques sectorielles. De la même manière, les travaux déjà menés pour l'établissement d'un système complet de reporting de la part des régions –et qui vont encore s'intensifier– permettent de donner une vision très fine du tissu économique vaudois, bien mieux d'ailleurs que dans de nombreux autres territoires.

En revanche, il n'existe pas d'outil de veille permettant d'isoler l'effet de la PADE sur le développement du tissu économique vaudois. Il semble illusoire et vain de tenter d'établir un tel outil, dès lors que la PADE n'est qu'un des nombreux facteurs qui influent sur l'évolution de l'économie cantonale (avec un impact bien moindre que les taux de change, les tensions sur les marchés internationaux ou encore les pandémies, par exemple).

5. CONCLUSION

Arrivé aux termes de la discussion, la question d'un postulat de commission se pose formellement.

Un-e commissaire note que l'idée est intéressante mais qu'il est important que la commission ait conscience que la réponse à un tel postulat ne sera pas immédiate. En effet, il faudra encore un peu de recul pour pouvoir analyser les effets de la crise actuelle sur la politique de développement économique.

Le principe du dépôt d'un postulat de commission demandant au Conseil d'Etat de compléter et d'éventuellement modifier la PADE à l'aune des enseignements tirés de la crise économique qui suit la crise sanitaire du COVID-19 est accepté à l'unanimité.

6. PRISE D'ACTE DE LA COMMISSION

Selon l'art. 8 de la loi sur l'appui au développement économique (LADE), le Grand Conseil prend acte du rapport sur la politique d'appui au développement économique.

A l'issue de la discussion, la commission prend acte du rapport sur la Politique d'appui au développement économique (PADE) du Canton de Vaud 2020-2025 et invite le Grand Conseil à faire de même.

Prilly, le 21 août 2020.

*La rapportrice :
(Signé) Rebecca Joly*

Annexes :

- Lettre de la Commission au Conseil d'Etat du 13 mai 2020.
- Réponse du Conseil d'Etat du 10 juin 2020.
- Présentation « Évaluation de la situation, Eric Scheidegger Chef de la Direction de la politique économique SECO, Assemblée plénière de la CDEP, 18 juin 2020 ».



Réf. : FK/16014893

Lausanne, le 13 mai 2020

**(203) Politique d'appui au développement économique (PADE 2020-2025) et
(205) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de
CHF 105 millions pour la création de fonds dédiés au soutien à l'innovation, à
l'immunothérapie oncologique et à l'économie durable**

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,
Mesdames les Conseillères d'Etat,
Messieurs les Conseillers d'Etat,

La commission chargée d'examiner le rapport sur la politique d'appui au développement économique (PADE 2020-2025, ci-après PADE) (203) et l'exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 105 millions pour la création de fonds dédiés au soutien à l'innovation, à l'immunothérapie oncologique et à l'économie durable (205) s'est réunie une première fois par vidéo-conférence le 1er mai dernier.

Il est rapidement apparu à la commission que le travail de l'administration avait été conséquent et de très bonne qualité. Toutefois, les prémices sur lesquelles se fondent la PADE ainsi que, de ce fait, la demande d'EMPD liée n'étaient, malheureusement, plus complètement d'actualité. La crise sanitaire qui a frappé notre pays et notre canton a eu et aura des effets économiques majeurs. Ses effets, qui ne sont d'ailleurs pas encore totalement connus, se feront probablement sentir à long terme. L'examen de la PADE par la commission a rendu clair le fait que ce document devait être revu afin d'y intégrer les nouvelles données économiques liées à la crise que notre canton va probablement traverser.

Ainsi, c'est à l'unanimité moins une abstention que la commission a décidé de surseoir à l'examen de la PADE et de l'EMPD lié afin qu'ils puissent être modifiés à l'aune des événements récents. Si l'ensemble du travail ne doit pas être recommencé, il semble important pour la commission que la PADE soit passée en revue à la lumière des événements récents. Un tel exercice ne pouvait en aucun cas être anticipé, et la commission ne remet pas en cause l'important travail de l'administration à ce sujet.

Pour la commission, l'examen de l'EMPD 205 est étroitement lié à celui de la PADE. Une décision sur cet objet n'est donc pas envisagée avant de recevoir une nouvelle version de la PADE. Toutefois, un élément de l'EMPD semble faire consensus au sein de la commission et ne pas dépendre de la situation conjoncturelle, soit le fonds dédié à l'immunothérapie oncologique. Cet objet devrait pouvoir être traité rapidement, toutefois il est pour le moment lié aux deux autres fonds. La commission demande ainsi au Conseil d'Etat si une solution consistant à modifier l'EMPD en sortant le fonds pour l'immunothérapie oncologique peut être envisagée afin de pouvoir rapidement faire voter cet objet.

La commission, qui a déjà entendu les experts sur ce sujet et pris connaissance du contenu de la demande, pourrait rapidement produire un rapport, ce qui permettrait un vote rapide du Grand Conseil (nous pourrions imaginer que le rapport soit prêt et pourrait être mis à l'ordre du jour du plénum pour la rentrée de septembre). Cependant, à l'heure actuelle, la commission ne peut traiter de cet objet seul, à moins d'amender l'EMPD et de supprimer purement et simplement les deux autres fonds. La commission demanderait alors au Bureau du Grand Conseil d'être chargée de l'examen de ce nouvel EMPD puisqu'elle l'a déjà, de fait, largement examiné.

Aussi la commission a l'honneur de vous demander de réexaminer la PADE à l'aune des événements récents afin de l'adapter au nouveau contexte économique. De plus, comme le fonds pour l'immunothérapie oncologique n'a pas suscité de demande de modifications, nous vous suggérons de sortir ce fonds de l'EMPD 205 et d'en faire un EMPD indépendant pour qu'un rapport sur cet objet puisse être adopté par notre commission et transmis au plus vite au Grand Conseil.

Ce réexamen ne doit pas retarder de manière excessive l'examen de cet objet par la commission. En effet, le but de la commission est que l'Etat puisse se doter d'une PADE au plus près des réalités économiques qui font actuellement jour mais elle souhaite grandement que cet instrument soit à la disposition de l'Etat dans un délai raisonnable au vu du travail supplémentaire à fournir.

Je vous souhaite une bonne réception de la présente, et dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'assurance de ma considération distinguée.

Au nom de la commission

Rebecca Joly, présidente



Copie à

- *Bureau du Grand Conseil*
- *M. Igor Santucci, Secrétaire général du Grand Conseil*
- *M. Vincent Grandjean, Chancelier de l'Etat de Vaud*

Réf. : MFP/15026594

Lausanne, le 10 juin 2020

(203) Politique d'appui au développement économique (PADE 2020-2025) et (205) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 105 millions pour la création de fonds dédiés au soutien à l'innovation, à l'immunothérapie oncologique et à l'économie durable

Madame la Première Vice-Présidente,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a pris connaissance du courrier du 13 ct, faisant suite à la première séance de la commission chargée d'examiner le rapport sur la politique d'appui au développement économique (PADE 2020-2025, ci-après : PADE) (203) et l'exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 105 millions pour la création de fonds dédiés au soutien à l'innovation, à l'immunothérapie oncologique et à l'économie durable (ci-après : EMPD) (205), qui s'est tenue par vidéo-conférence le 1^{er} mai dernier.

I. Position de la commission chargée d'examiner la PADE 2020-2025 et l'EMPD n° 205

Dite commission, tout en relevant l'important travail réalisé par l'administration cantonale dans l'élaboration des deux objets précités et en admettant le fait que celle-ci n'aurait en aucun cas pu anticiper la pandémie de COVID-19, considère en substance que les prémices sur lesquelles se fondent la PADE ne sont aujourd'hui plus d'actualité. Dès lors, la commission demande au Conseil d'Etat de réexaminer la PADE à l'aune des évolutions économiques induites par la crise sanitaire actuelle, cette mise à jour lui semblant constituer une étape indispensable sans laquelle l'EMPD ne saurait être soumis à l'examen du Grand Conseil. À ce titre enfin, la commission juge opportune la scission de l'actuel EMPD, la création du fonds dédié à l'immunothérapie oncologique pouvant être traitée rapidement et de manière indépendante, alors que la création de fonds pour le soutien de l'innovation et de l'économie durable pourrait être abordée dans un second temps.

II. Rappel des objectifs de la PADE 2020-2025 en lien avec les enjeux économiques consécutifs à la pandémie de COVID-19

En préambule, le Conseil d'Etat relève que la première séance de la commission chargée d'examiner la PADE et l'EMPD s'est tenue dans un contexte forcément – et de manière parfaitement compréhensible – particulièrement impacté par la situation qui prévalait alors, faite de craintes et d'incertitudes face à une crise inédite à bien des égards, tant en termes d'ampleur que de diversité d'activités impactées. À ce titre, le Gouvernement vaudois rappelle que la PADE 2020-2025 a été élaborée par les services de l'Administration vaudoise dans le courant de l'année 2019 et que personne n'aurait à ce moment été en mesure d'anticiper la survenance de cette pandémie, ni son impact sur le tissu économique vaudois. De fait, le Conseil d'Etat invite les membres de la commission à faire la part des choses et à **ne pas s'arrêter sur les seuls**

éléments contextuels, qui ne sont que l'avant-propos de la PADE et n'en constituent pas le cœur. De plus, bon nombre de constats d'avant COVID-19 resteront pleinement pertinents après le COVID-19. Nous nous bornerons à n'en citer que quelques-uns :

- Un tissu économique diversifié et innovateur constitue un des atouts majeurs permettant la prospérité de notre canton.
- Cette capacité d'innovation demeure à long terme la base permettant de créer de nouveaux emplois, d'en requalifier d'autres et de lutter contre le chômage.
- La prospérité de la Suisse dépend pour une large mesure de sa capacité à exporter ; un franc sur deux gagné dans notre pays l'est à l'étranger.

Il convient donc de considérer la PADE pour ce qu'elle est : un cadre général au travers duquel le Conseil d'Etat fixe la vision globale et les axes principaux qu'il entend donner à sa politique d'appui au développement économique cantonal sur une période de cinq ans (*voir annexe du présent courrier*).

Dans un régime libéral tel que défini par notre Constitution fédérale, une politique d'appui au développement économique ne peut pas être définie exclusivement par l'Etat. Dit développement est principalement le fait des acteurs économiques. Les pouvoirs publics ont vocation à mettre en place les outils qui stimulent l'activité et favorisent l'innovation et qui peuvent les orienter sectoriellement ou qualitativement. En définissant des secteurs économiques prioritaires et en fixant des conditions qualitatives (durabilité, innovation, etc.) la PADE remplit précisément cette double fonction.

En ce sens, la PADE n'a pas été conçue comme un plan d'action figé dans le marbre au moment de son adoption par le gouvernement. La PADE définit des principes directeurs, et donne à l'Etat un cadre d'intervention qui doit pouvoir s'adapter à l'évolution du contexte économique. La force d'une politique stratégique s'évalue à son degré de pertinence dans un contexte de turbulence économique, dont certaines échappent à toute prévisibilité, à l'exemple de la pandémie du COVID-19 qui a paralysé l'économie mondiale pendant plusieurs semaines.

En l'occurrence, le Conseil d'Etat considère que les orientations stratégiques définies dans la PADE 2020-2025 revêtent un degré de nécessité et d'urgence immédiate élevé dans le contexte de la crise économique consécutive au COVID-19 : l'intensification du soutien à l'innovation, notamment en valorisant la **mise en réseau d'acteurs de proximité et de compétences locales**, devient déterminante pour le futur de nos industries exportatrices ; à cet égard, les statistiques du commerce extérieur vaudois au mois d'avril sont sans appel, attestant d'une baisse vertigineuse des exportations (-29%) tout comme des importations (-32%). Il en va de même du besoin de digitalisation de nos PME. Parallèlement, l'élévation du principe de **durabilité comme facteur clé de la compétitivité** de nos entreprises, notamment en termes d'indépendance fonctionnelle vis-à-vis de fournisseurs étrangers, prend une dimension des plus concrètes.

Alors que personne n'a pu prédire la crise économique majeure de 2020, le Canton de Vaud, par le biais de sa PADE 2020-2025 et du fonds de 105 millions constitués pour sa mise en œuvre, dispose déjà en partie d'un **plan de relance économique**, auquel s'ajoute l'ensemble des mesures d'aide financières directes ou indirectes déjà décidées ces dernières semaines et celles qui pourraient encore venir, en particulier les investissements qui seront faits notamment au titre du Plan climat qui sera rendu public le 24 juin prochain. Ainsi, les ressources financières que le Conseil d'Etat a décidé d'affecter tant à l'innovation qu'à l'économie durable en lien avec la nouvelle PADE contribueront pour leur part à la reprise des activités économiques post COVID-19. Tant sur le plan de l'innovation que sur celui de la durabilité, la notion de **projets**

collaboratifs (mise en commun de compétences/expertises locales) prend une place déterminante et agit comme fil conducteur transversal.

L'urgence à déployer ces outils n'a donc jamais été aussi forte. Tout retard aurait des conséquences économiques et sociales majeures.

III. Importance de la PADE 2020-2025 et de l'EMPD n° 205 pour soutenir les acteurs économiques impactés par la pandémie de COVID-19

Les caractéristiques profondes du tissu économique vaudois demeurent : son importante diversité de savoir-faire et de contextes régionaux, un nombre dominant de petites et moyennes entreprises, un système éducatif fort, des infrastructures adaptées ou encore sa capacité à rayonner sur le plan international dans certains domaines d'innovation (sciences de la vie, cybersécurité, sport, etc.).

La PADE 2020-2025 a précisément été pensée et conçue en tenant compte de ces caractéristiques intrinsèques et pour répondre aux besoins des acteurs économiques qui composent ce tissu et qui se trouvent aujourd'hui, pour une très large majorité d'entre eux, dans des situations difficiles. **Pour ceux-ci, la PADE et l'EMPD qui l'accompagne sont déjà en soi une véritable mesure de soutien et de relance.**

Or, la PADE 2020-2025, telle qu'elle a été rédigée, intègre d'ores et déjà des mesures de soutien aux circuits-courts et à la valorisation des produits locaux.

S'agissant de l'**industrie touristique**, elle aussi d'une grande importance pour l'économie vaudoise, apparaît le besoin d'attirer davantage de clients – au premier rang desquels les Suisses – pour relancer ce secteur, l'un des plus durement touchés par la crise actuelle. Alors que quelques 8,5 millions de touristes suisses potentiels sont convoités cet été par toutes les autres places fortes touristiques nationales, la tâche s'avère ardue. Contrairement à d'autres cantons, parfois voisins du nôtre et qui ont déjà franchi ce pas, le Canton de Vaud ne dispose pas aujourd'hui d'un organisme rassembleur qui puisse proposer une offre complète à nos potentiels visiteurs, s'étendant au-delà des aspects purement touristiques et pouvant conduire une promotion coordonnée de tous les atouts du canton (y compris sport, culture, économie, produits du terroir, etc.).

Dans ce cadre apparaît plus que jamais la nécessité de réorganiser l'actuel dispositif de promotion de la « destination Vaud », pour que l'impossibilité concrète ou la crainte de voyager à l'étranger ne soient pas les seules raisons qui pousseront les Suisses à passer leurs vacances de cet été, de cet automne ou des années à venir dans le Canton de Vaud. Celui-ci a d'autres arguments à faire valoir, une richesse d'activités et de produits à mettre en avant.

Là encore, la PADE 2020-2025 comporte une politique sectorielle de promotion très complète, qui permettra à l'avenir de répondre plus efficacement à des crises telles que celle que nous traversons.

Au-delà de ces deux éléments plus orientés sur l'économie locale, il s'agit de rappeler l'importance du **commerce extérieur** pour l'économie vaudoise, qui gagne un franc sur deux à l'étranger. Si elle a déjà par le passé démontré sa résilience face à des crises d'ampleur mondiale, il est évident que le risque existe d'assister à une montée de politiques économiques protectionnistes. Les statistiques actuelles démontrent d'ores et déjà une chute vertigineuse des exportations et des importations. Dans ce cadre, les entreprises exportatrices vaudoises devront se réinventer constamment pour placer leurs produits et services sur le devant de la scène mondiale, en développant des nouveautés qu'elles seront les seules à proposer.

Cette stratégie d'**innovation** a fait le succès de l'économie vaudoise ces dernières années et doit continuer à être soutenue, comme le prévoit la PADE 2020-2025, qui intègre une batterie de mesures de soutien aux secteurs prioritaires d'innovation, d'importance stratégique pour le tissu vaudois.

De la même manière que les mesures prévues dans la PADE pour le budget ordinaire, le fonds de soutien à l'innovation qui doit être créé par l'EMPD et doté de CHF 50 millions supplémentaires permettrait d'accroître encore la dimension stratégique de cette politique, véritable moteur pour les entreprises vaudoises. Alors qu'ils ne peuvent pas l'être par les mesures financées par le budget ordinaire prévu pour la LADE, de nouveaux axes pourraient alors être soutenus et contribuer à la reprise des affaires : l'innovation collaborative, la transition numérique (digitalisation du tissu économique), le financement des start-up et scale-up – notamment pour l'industrialisation et la commercialisation de nouvelles technologies dans le canton –, les parcs d'innovation et incubateurs, ainsi que la promotion internationale – en particulier pour renforcer la visibilité de l'écosystème vaudois d'innovation –, de même que les réseaux d'affaires des PME et start-up innovantes.

À ce titre, un exemple parmi d'autres permet d'illustrer le besoin urgent des moyens financiers prévu par le fonds pour le **soutien à l'innovation**, intégré à l'EMPD :

- **Fondation Inartis – UniverCité** : la Fondation Inartis a pour vocation de promouvoir l'innovation, notamment dans les domaines technologiques, des sciences de la vie et du design, et de favoriser les interactions entre innovateurs, entreprises et institutions de recherche. Elle s'occupe notamment de la gestion opérationnelle des programmes UniverCité, MassChallenge et du Makerspace, l'hébergement flexible de start-up, l'accompagnement de projets et l'organisation d'événements et contribue à ce titre, à la vie de l'écosystème vaudois d'innovation.

La Fondation Inartis a créé en 2015 le laboratoire communautaire UniverCité au cœur du bâtiment du Closel, en étroite collaboration avec la Promotion économique de la ville de Renens et avec le soutien de CACIB SA. La vision de la Fondation était alors de créer à Renens, un lieu d'innovation totalement ouvert, dédié à toute personne qui possède un projet entrepreneurial. Aujourd'hui UniverCité est arrivé à un palier de croissance et la pérennité et le succès de ce projet sont conditionnés à la capacité de poursuivre l'accompagnement de ses jeunes pousses devenues grandes qui arrivent au stade clé où leur taille permet une stabilisation de l'espace.

Outre le futur EMPD pour prolonger le crédit-cadre 2016-2019 renforçant le soutien de l'Etat à la maîtrise foncière des collectivités publiques en zones industrielles qui permettra de soutenir le volet «investissement» de l'extension d'UniverCité, son exploitation doit pouvoir être soutenue par le nouveau fonds de soutien à l'innovation, faute de quoi la spirale positive créée autour de ce projet s'arrêtera net.

Outre l'innovation, le Conseil d'Etat a fait de la **durabilité** un axe fort de la PADE 2020-2025, la plaçant au rang de dimension stratégique et transversale. Ainsi, l'ensemble des politiques sectorielles et des mesures qui composent la PADE intègrent dès aujourd'hui et bien davantage que ce n'était le cas jusqu'ici l'objectif de contribuer à un développement économique harmonieux et durable du tissu économique.

Néanmoins, au-delà de tout ce qui est réalisable au travers des mesures financées par le budget ordinaire LADE, il est aujourd'hui urgent d'accompagner et d'accélérer la transition de l'économie vaudoise vers une durabilité accrue au moyen du fonds de soutien spécifique de CHF 25 millions

prévu par l'EMPD. Ces moyens financiers supplémentaires permettront de compléter l'arsenal d'aides existantes et d'agir sur les besoins principaux identifiés : former et informer sur les enjeux, risques et opportunités de la durabilité ; stimuler et accompagner la transition des entreprises vers une économie durable ; promouvoir les projets durables et renforcer l'attractivité du canton de Vaud en matière de durabilité.

Le Conseil d'Etat relève que la transition d'une entreprise vers un modèle d'affaires et vers des modes de production et de consommation durables se produit fréquemment lors de « points de rupture » importants, tels que l'incendie d'une entreprise et la nécessité de la rebâtir ou l'arrivée d'un nouveau propriétaire. Il est vraisemblable que pour un grand nombre d'entreprises vaudoises, le COVID-19 constitue justement l'un de ces points de rupture et puisse engendrer de profondes réflexions quant à des réorganisations internes et des changements dans la manière de produire et vendre des biens et services.

Pour autant, même si nombreuses sont les organisations qui démontrent une sincère envie et une réelle ambition de changement, de tels processus de transition représentent des efforts et des coûts importants, qui peuvent s'avérer décourageants. Le rôle de l'Etat s'avère primordial dans ces situations ; si l'on souhaite inciter et accompagner le changement, c'est précisément dans de tels moments qu'un soutien public adéquat doit être mobilisable pour faire de la crise actuelle une réelle opportunité de «faire bouger les lignes ».

Outre cet effet incitatif, de nombreux projets collaboratifs à forte dimension durable sont aujourd'hui à l'ébauche et ont besoin du fonds de soutien à l'économie durable pour se concrétiser, à l'instar des deux exemples suivants :

- **Spontis – Valorisation des déchets** : basée à Avenches, Spontis est une plateforme d'achat et de logistique dont la mission principale est d'approvisionner les gestionnaires de réseau de distribution électrique en matériel. Dans le cadre de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, cette plateforme interentreprises a été mandatée par ses principaux actionnaires pour effectuer le remplacement des compteurs analogiques par des compteurs SMART.

À cette occasion, Spontis développe un projet de valorisation énergétique des quelque 33 tonnes de déchets plastiques qui seront dégagées par année, en partenariat avec d'autres entreprises et des hautes écoles.

Ce projet pilote – qui intègre en outre un volet social puisqu'un atelier protégé assurerait le démontage des compteurs – pourrait être financé par le fonds de soutien à l'économie durable et déboucher sur le déploiement commercial de cette solution de recyclage à plus grande échelle, le potentiel étant très élevé (par exemple pour le déemballage des invendus provenant de la grande distribution, estimé à un minimum de 1200 tonnes par année).

- **Mobi-Let Sàrl** : cette société souhaite promouvoir la mobilité dans le district de Morges, en proposant à la location des scooters électriques disposant de batteries interchangeables, qui seraient échangeables dans les commerces des centres régionaux et locaux. Doivent ainsi être développés une batterie intelligente, un logiciel de gestion du réseau des batteries et un processus de recyclage des batteries usées. Là aussi, un soutien financier au travers du fonds de soutien à l'économie durable s'avère déterminant.

IV. La PADE 2020-2025 et de l'EMPD n° 205 doivent contribuer dès aujourd'hui à la relance des activités économiques.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Etat ne peut que rappeler la nécessité pour le Grand Conseil du Canton de Vaud de prendre acte de la PADE 2020-2025 et de traiter aussi rapidement que possible l'EMPD accordant au gouvernement un crédit de CHF 105 millions pour la création de fonds dédiés au soutien à l'innovation, à l'immunothérapie oncologique et à l'économie durable.

Alors que de nombreux cantons élaborent des plans d'urgence et rassemblent des moyens financiers exceptionnels pour soutenir la reprise des activités de leur tissu économique et limiter les impacts négatifs liés à la pandémie de COVID-19, le Canton de Vaud dispose déjà de montants considérables issus des préfinancements et prêts à être engagés dès aujourd'hui ou alors dans le cadre des marges de manœuvre budgétaire existantes jusqu'ici. Par ailleurs, et bien qu'ils n'intègrent pas dans leurs chapitres contextuels les conséquences liées à l'irruption du coronavirus, la PADE 2020-2025 et l'EMPD n° 205 permettent la mise en œuvre de ces moyens financiers au travers de mesures de soutien réfléchies qui s'avèrent à l'heure actuelle encore plus justifiées qu'avant la crise.

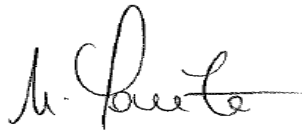
Ainsi, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud considère qu'il serait tout à fait inopportun de consacrer du temps et des ressources au réexamen de la PADE 2020-2025, de même qu'il ne fait pas de sens d'extraire le fonds de soutien à l'immunothérapie oncologique de l'EMPD n°205 pour le traiter indépendamment des fonds de soutien à l'innovation et à l'économie durable. L'urgence d'aujourd'hui est d'apporter aussi rapidement que possible le soutien de l'Etat aux acteurs

économiques qui traversent une période hautement tourmentée en soumettant au Grand Conseil dans les meilleurs délais l'EMPD n°205 et les trois fonds qui le composent. **Retarder le traitement de cet objet, c'est retarder d'autant l'arrivée d'un soutien vital à de nombreux acteurs du tissu économique vaudois. Le Conseil d'Etat se permet donc de demander instamment et officiellement à la commission de bien vouloir tenir une nouvelle séance au plus vite, soit avant la pause estivale des travaux parlementaires.**

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à nos déterminations, nous vous prions d'agréer, Madame la Première Vice-Présidente, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Annexe :

- Schéma explicatif de la PADE 2020-2025

Copies

- Bureau du Grand Conseil
- M. Igor Santucci, Secrétaire général du Grand Conseil
- Mme Fanny Krug, Secrétaire de la commission



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Direction de la politique économique

Évaluation de la situation conjoncturelle

Eric Scheidegger

Chef de la Direction de la politique économique SECO

Assemblée plénière de la CDEP, 18 juin 2020



La Suisse se situe dans la moyenne

Comparaison internationale de la croissance du PIB

valeurs réelles désaisonnalisées, variation en points de pourcentage par rapport au trimestre précédent

Pays	2019				2020
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1
États Unis	0.8	0.5	0.5	0.5	-1.3
Royaume Uni	0.7	-0.2	0.5	0.0	-2.0
Japon	0.6	0.5	0.0	-1.9	-0.6
Zone euro	0.5	0.1	0.3	0.1	-3.6
Allemagne	0.5	-0.2	0.3	-0.1	-2.2
France	0.5	0.3	0.2	-0.1	-5.3
Italie	0.2	0.1	0.0	-0.2	-5.3
Espagne	0.6	0.4	0.4	0.4	-5.2
Suisse	0.4	0.4	0.4	0.3	-2.6

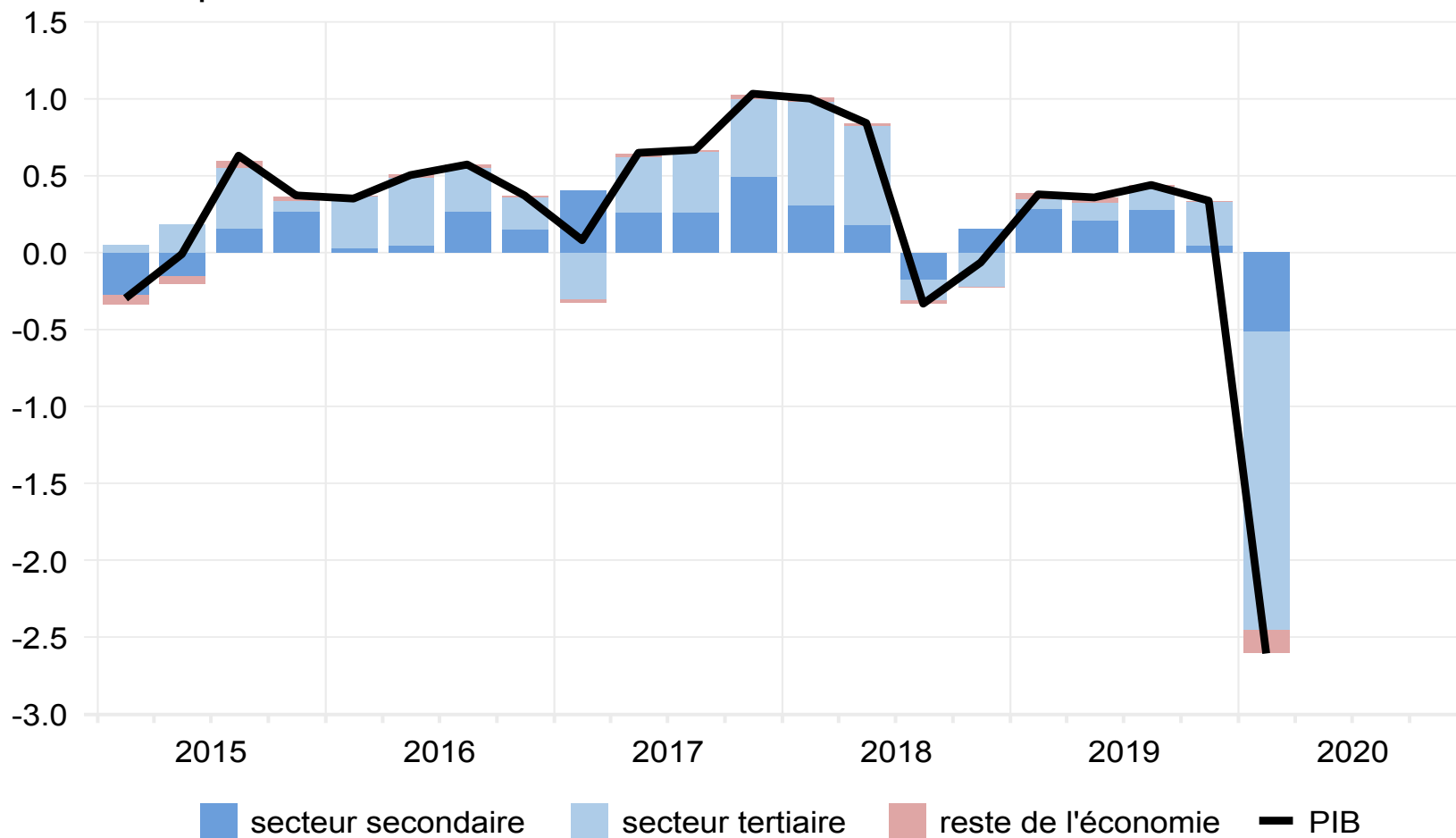
sources : offices nationaux de statistique, SECO



Le secteur des services massivement touché

Contributions des secteurs à la croissance du PIB

valeurs réelles désaisonnalisées, variation en points de pourcentage par rapport au trimestre précédent



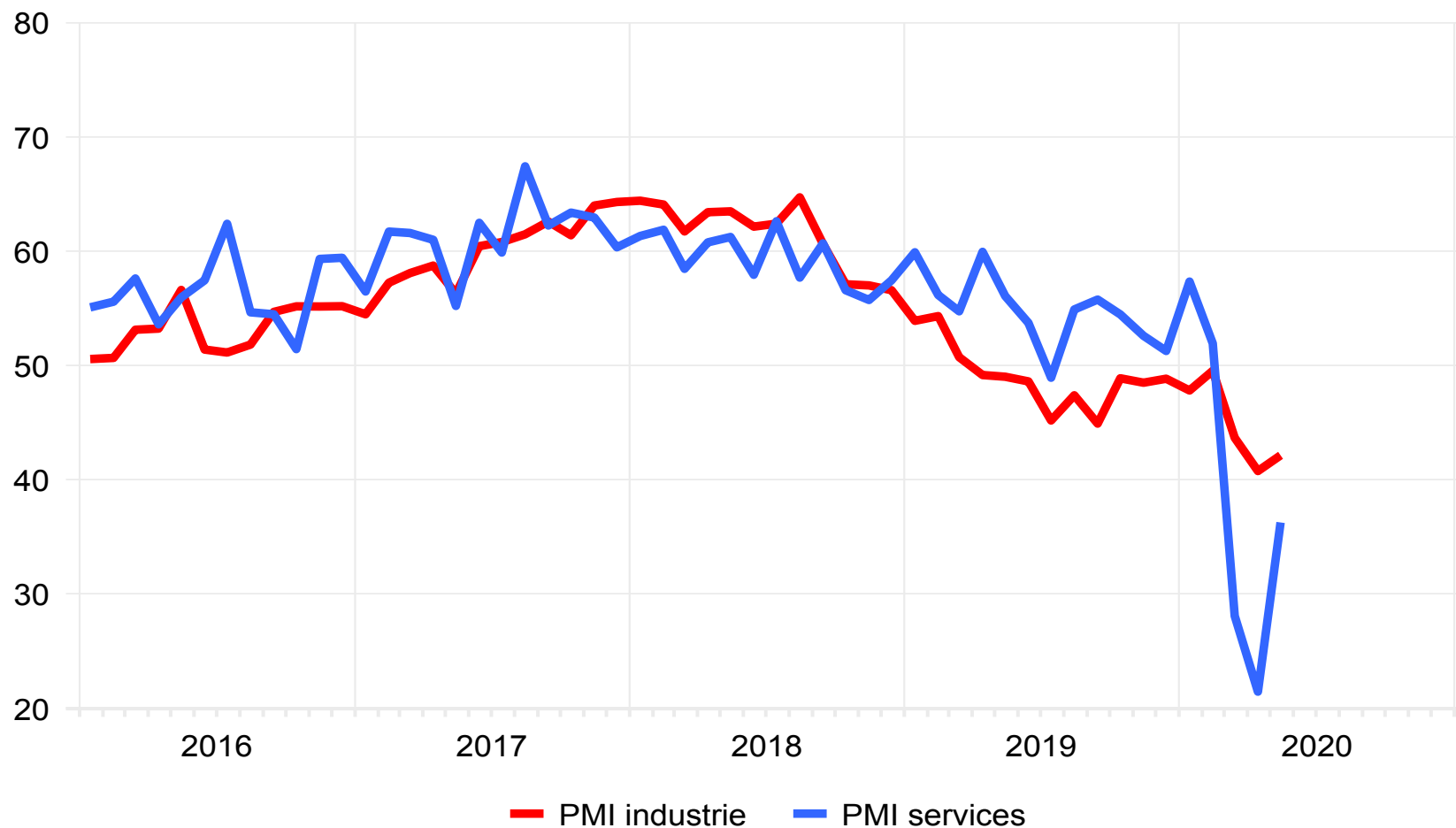
source : SECO



Le climat de confiance se redresse légèrement dans le secteur des services

PMI pour la Suisse

indices désaisonnalisés, seuil de croissance = 50



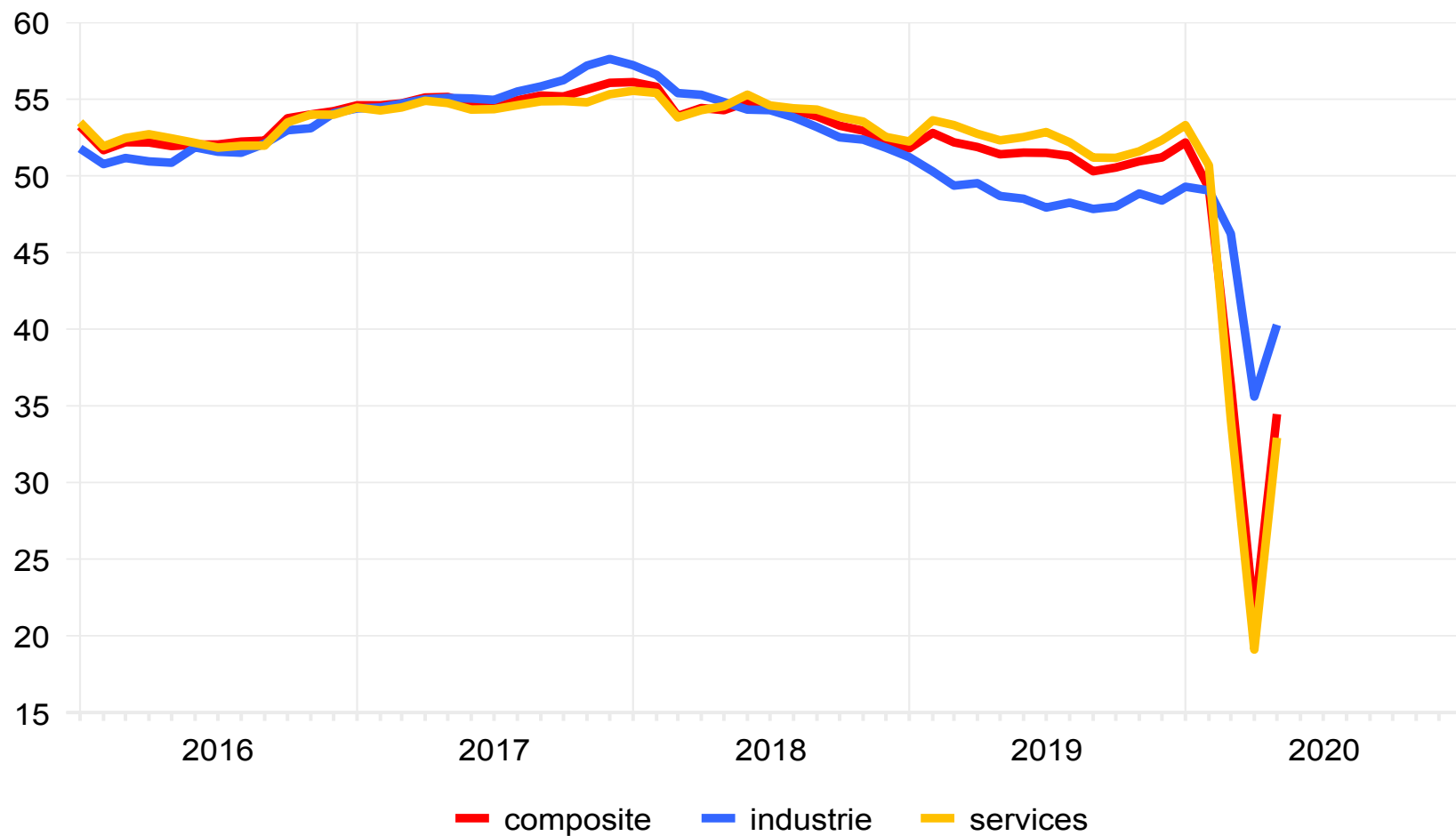
source : Credit Suisse/procure.ch



Étranger : une lueur d'espoir à l'horizon

PMI pondéré par les exportations

valeurs désaisonnalisées



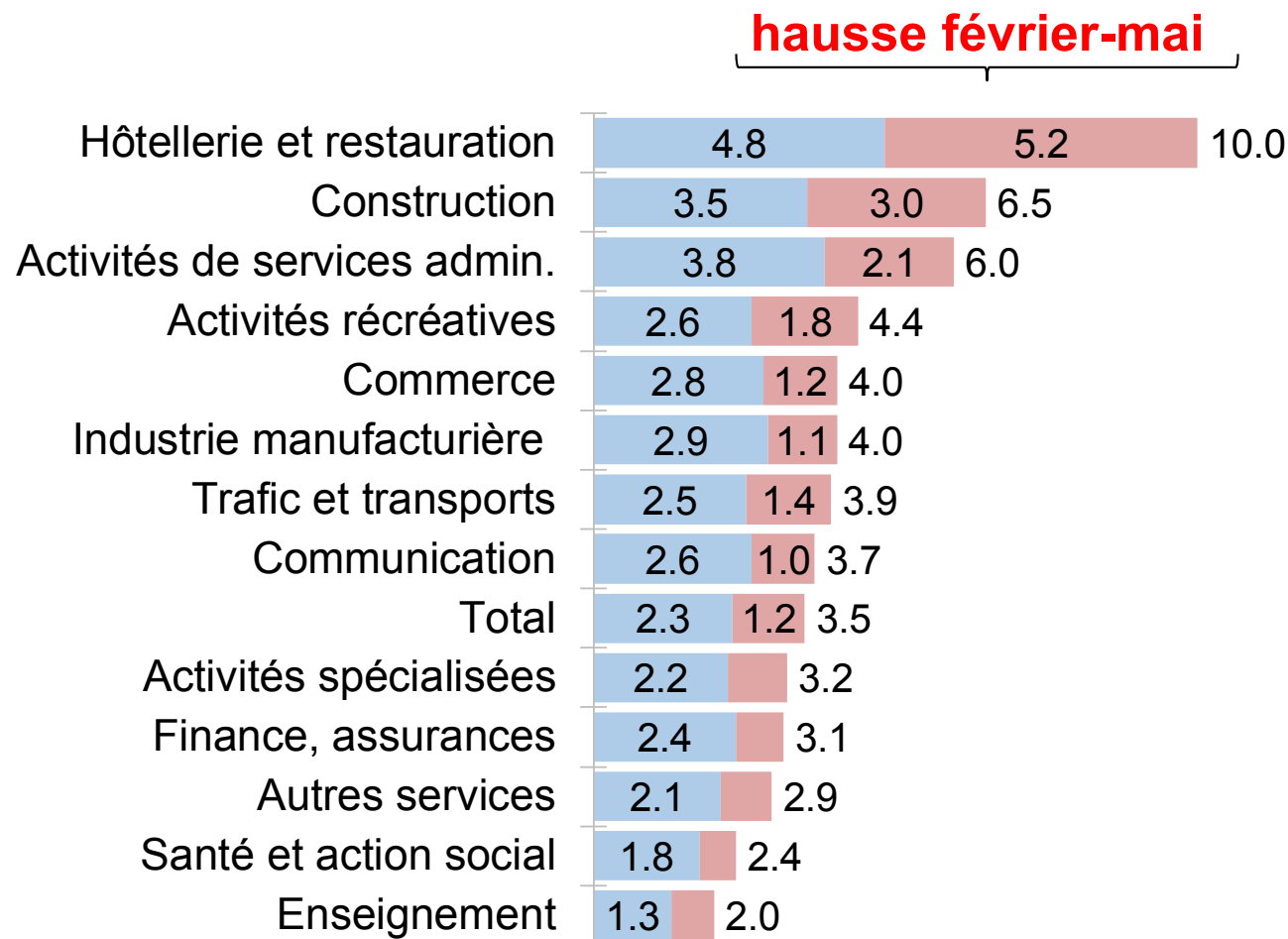
source : SECO



Chômage : grandes disparités sectorielles

Taux de chômage de fin février 2020 à fin mai 2020

valeurs désaisonnalisées



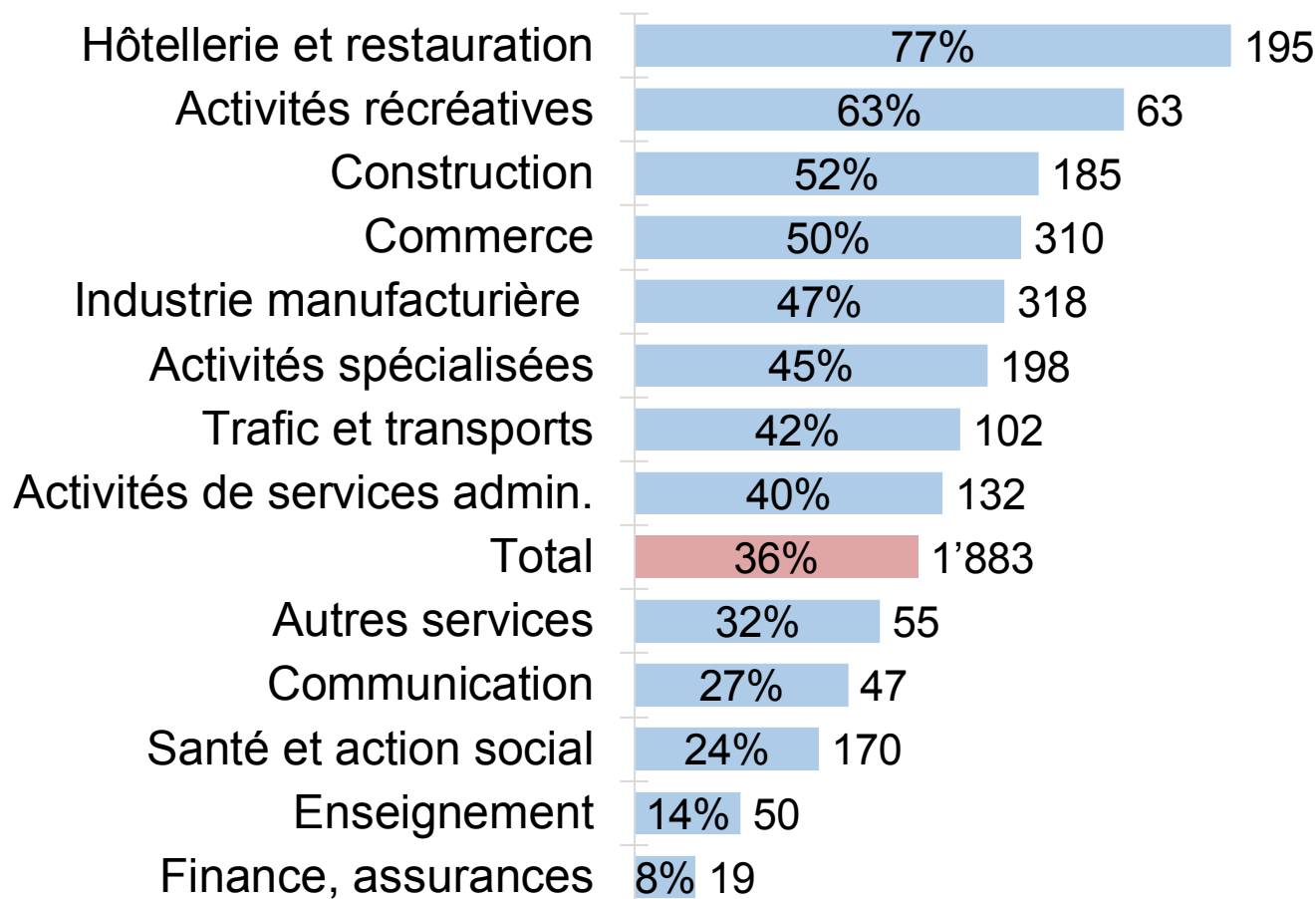
source : SECO



Demandes de chômage partiel de proportions historiques

Préavis de réduction de l'horaire de travail en avril selon les secteurs

nombre de salariés en milliers, en % des actifs occupés (Statent 2017), état au 2 juin 2020



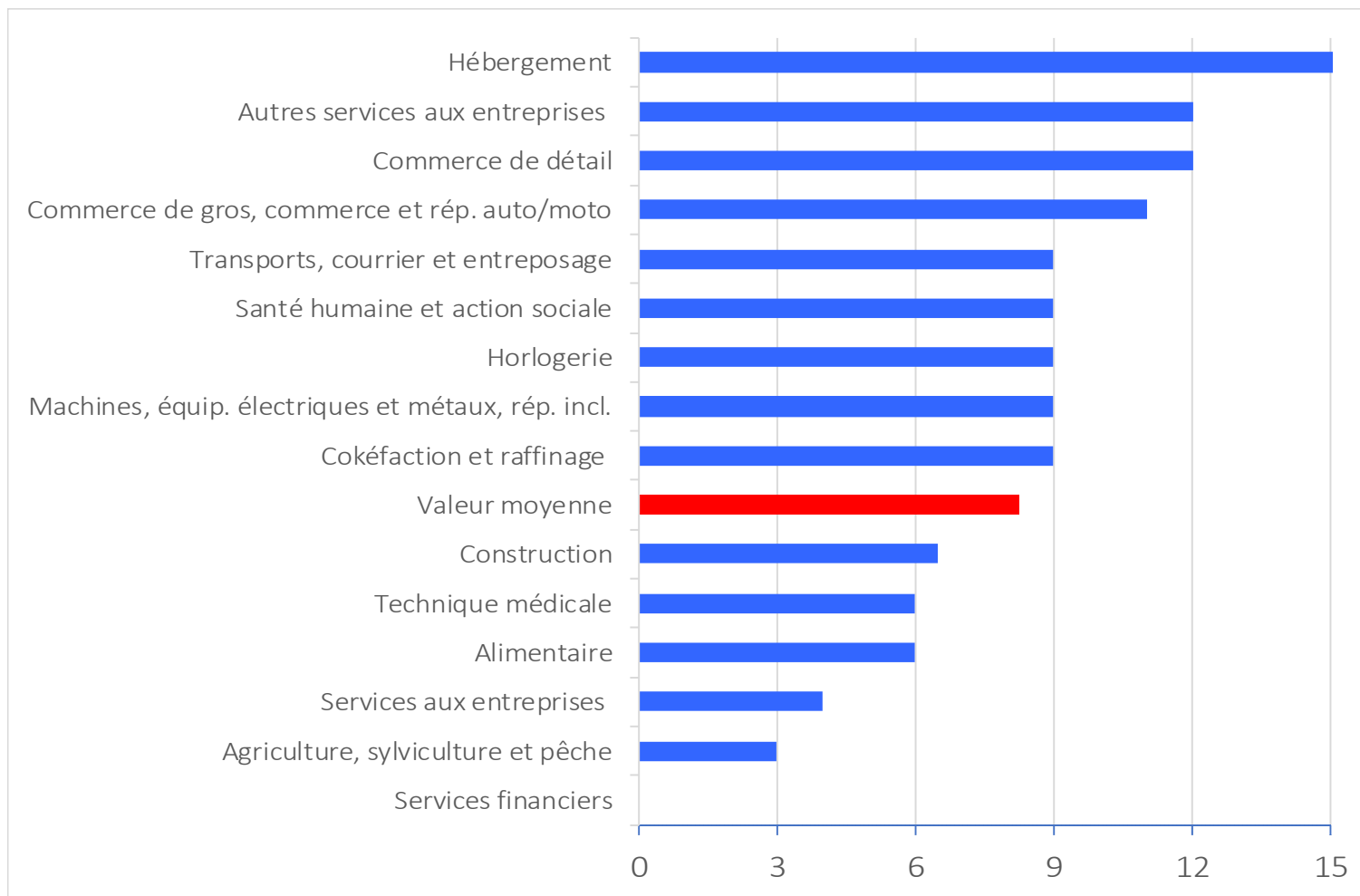
source : SECO



Normalisation attendue dans environ 8 mois

Quand prévoyez-vous une normalisation (en mois) ?

Réponses de 26 associations de branches (sondage du 28 mai 2020)



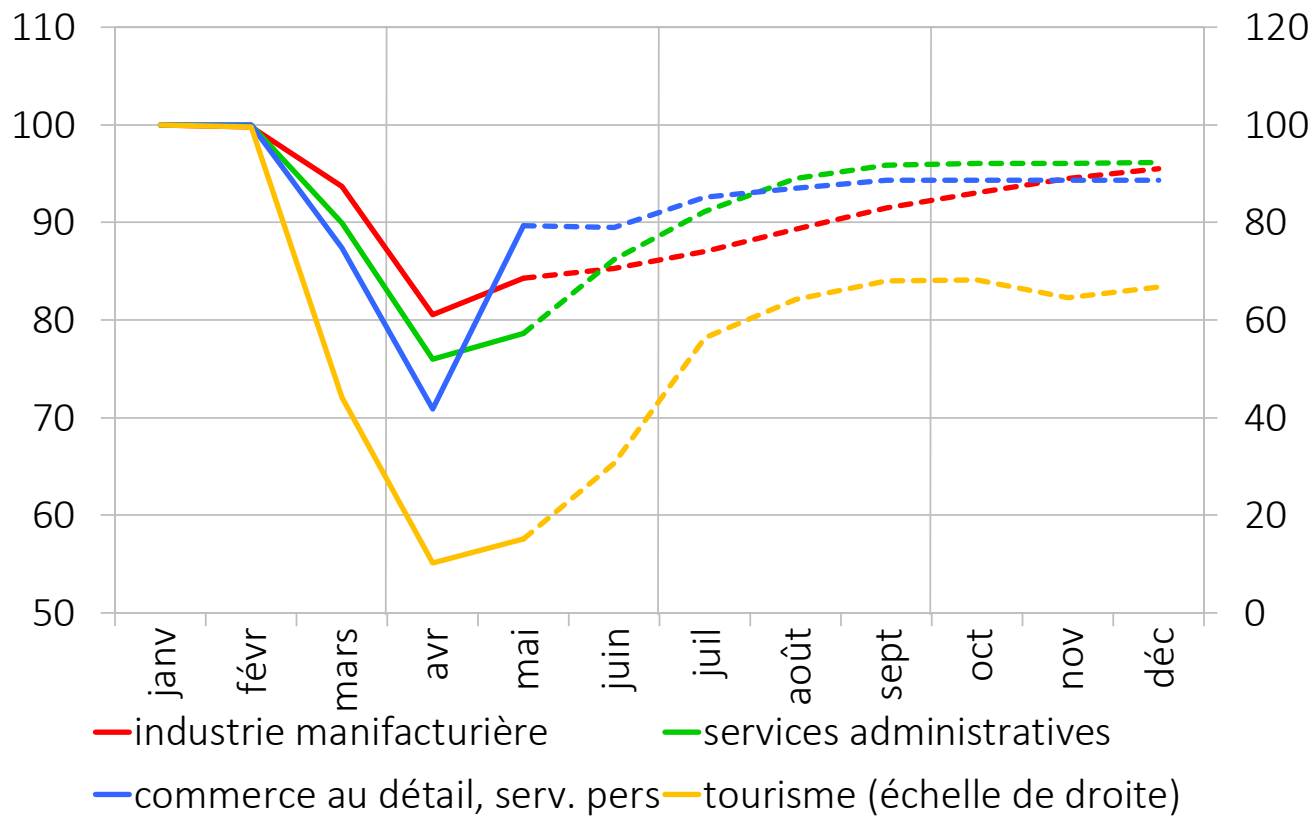
sources : economiesuisse, SECO



Tourisme : effondrement le plus marqué

Diverses branches en 2020

valeur ajoutée de certaines catégories Noga pondérées par leur part respective au PIB, indice, 100 = situation hypothétique sans la pandémie de Covid-19



source : SECO



Le plus important recul du PIB depuis des décennies

Divers indicateurs pour les prévisions conjoncturelles de juin 2020 et pour les scénarios

valeurs réelles et corrigées des effets des événements sportifs

	Prévision de base		Scénario 1		Scénario 2	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Croissance du PIB (en %)	-6,2	4,9	-4,9	7,1	-7,1	0,4
Taux de chômage (en %)	3,8	4,1	3,5	2,9	3,9	5,1
Perte de valeur ajoutée*	57	38	48	12	63	76

* valeurs nominales, en milliards de francs, en comparaison avec les prévisions de décembre 2019

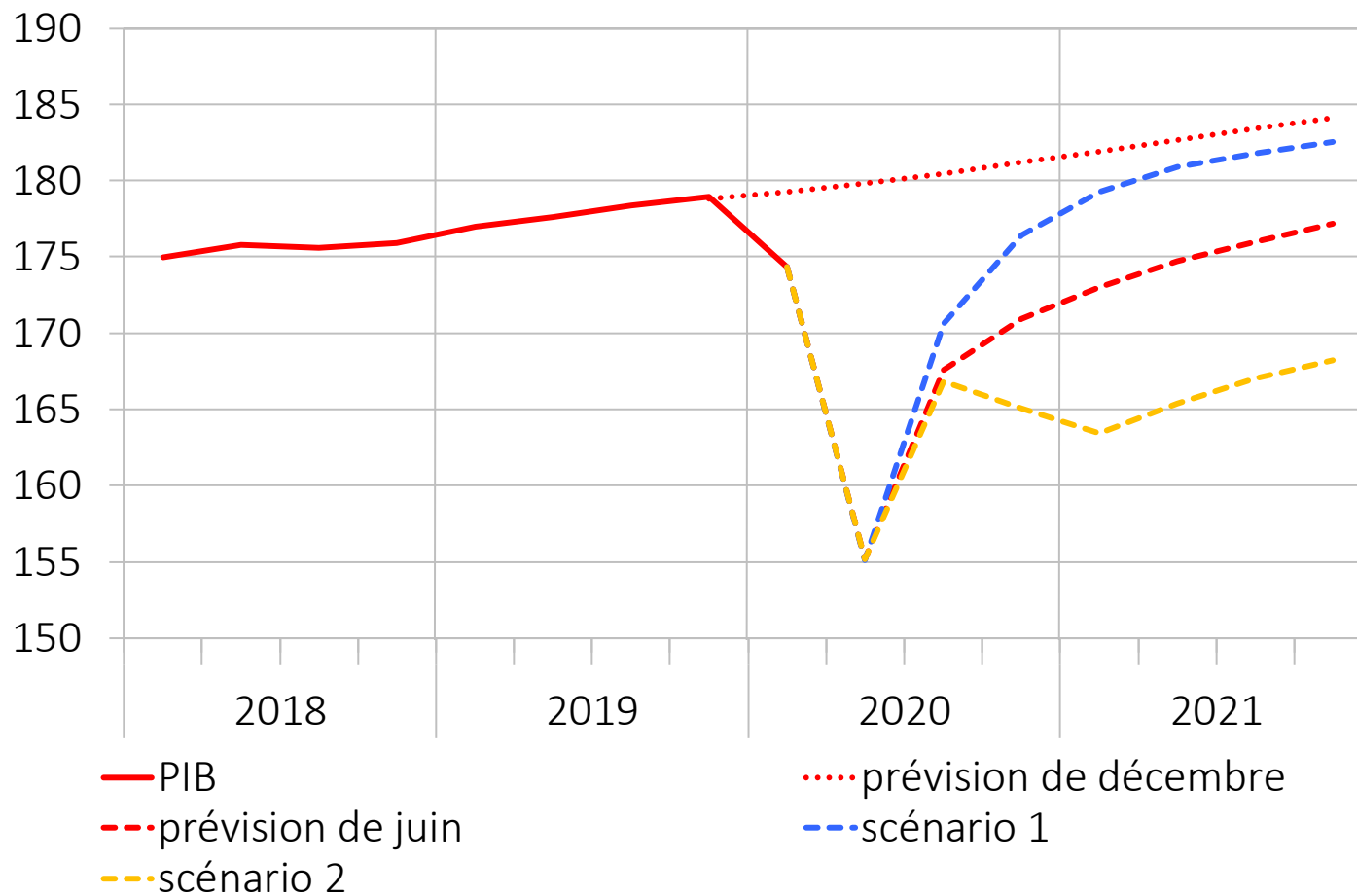
sources : OFS, SECO, Groupe d'experts de la Confédération



L'économie à la croisée des chemins

Prévisions du PIB et scénarios

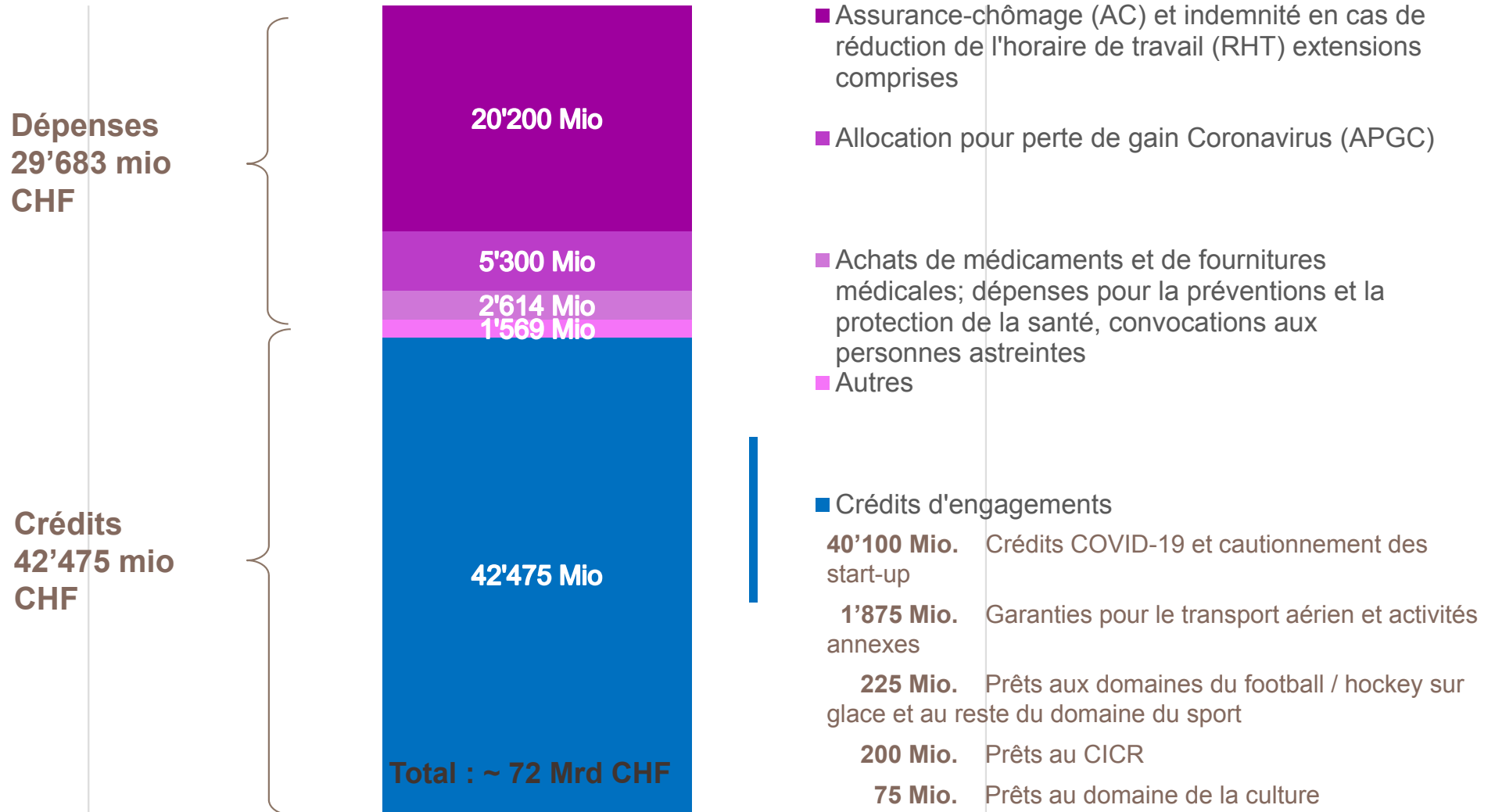
valeurs réelles et corrigées des effets des événements sportifs, en milliards de francs



sources : OFS, SECO, Groupe d'experts de la Confédération



Stimulus fiscal de la Confédération



source : AFF